



Le CPE est responsable et anime le service vie scolaire, dont la composition peut varier d'un établissement à l'autre :

- Assistants d'éducation
- Assistants pédagogiques



Travail d'équipe

Au service des élèves et de leurs familles

Collaboration étroite avec tous les membres de la communauté scolaire



COLLEGE JEAN ROSTAND
11 rue de Vitrac
16110 LA ROCHEFOUCAULD

05 45 63 07 42



**Conseiller Principal
d'Éducation**



**Collège
JEAN ROSTAND**
11, rue de Vitrac BP 37
16110 LA
ROCHEFOUCAULD

05 45 63 07 42



Le CPE travaille en étroite collaboration avec tous les personnels de l'établissement et plus particulièrement :

- L'équipe de direction
- Les professeurs principaux
- Les partenaires extérieurs (Municipalité, organismes de prévention, associations locales...)

Le CPE est acteur de la formation citoyenne. Il participe :

- A la sensibilisation aux fonctions de délégués
- A la préparation et à l'organisation des élections
- A la formation des délégués
- A l'animation des réunions et des instances (Conseil des délégués, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté...)
- Il participe à la mise en œuvre des droits et obligations des élèves

Le CPE est acteur de la vie socio-éducative :

- Il participe à la vie associative (Foyer Socio-Educatif, ...)
- Il favorise l'expression collective et individuelle des élèves
- Il aide les élèves à s'impliquer dans divers projets.



Le CPE est un interlocuteur privilégié :

- Il travaille en collaboration avec tous les adultes : équipe de direction, équipe pédagogique, équipe médico-sociale, Conseiller d'Orientation Psychologue, et parents.
- Il approfondit la connaissance globale de l'élève et celle du groupe classe grâce à son écoute et aux échanges d'informations.
- Il accompagne l'élève dans ses démarches. Il le suit dans son cursus personnel et scolaire.
- Il participe aux conseils de classes et à diverses commissions



- Le CPE contrôle les absences et les retards des élèves et assure un suivi avec différents partenaires (professeurs, assistante sociale, COP, infirmière scolaire...)
- Le CPE participe et veille à l'encadrement des élèves en dehors des temps de cours dans le respect du règlement intérieur (récréations, intercours, demi-pension, départ en bus...)
- Le CPE et l'équipe vie scolaire assurent ensemble l'accueil quotidien des élèves (informations générales, études, foyer, demi-pension, écoute, dialogue...).

